

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	71 (1942)
Heft:	6
Rubrik:	Partie pratique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

participant à l'action coopérative en faveur de l'extension des cultures, en ne négligeant rien de ce que la nature est à même de nous donner, en faisant le sacrifice de nos habitudes et en payant de notre personne, il nous sera possible de contribuer à l'amélioration du sort de milliers d'êtres humains. Et c'est bien cela que le Dr Wahlen veut nous dire, lorsqu'il déclare que chaque kilo de pommes de terre récolté en plus de la production strictement nécessaire à notre approvisionnement permettra, dans le cadre de l'action déjà entreprise et que nous devons encore développer, de sauver la vie d'un enfant affamé.

Partie pratique

L'instruction civique

L'enseignement de l'instruction civique a provoqué quelque intérêt chez nos maîtres. Nous donnons ci-dessous deux avis, la question reste ouverte. Qui veut encore s'exprimer ?

L'instruction civique proprement dite est aride mais pourtant indispensable. Le principe de la séparation des pouvoirs a 94 ans d'âge et nos grands jeunes gens de 1942 n'ont pas à l'ignorer plus que ceux de 1849. Un moyen de rendre cette mémorisation moins indigeste serait de ne pas laisser nos Conseillers fédéraux, nos députés cantonaux, voire notre Juge de Paix, dans un vague anonymat. Ces Messieurs-là existent en chair et en os, et portent un nom et... une lourde responsabilité. Et pourquoi ne leur ferions-nous pas la grâce de les nommer — à l'école du moins — sans passion et sans acrimonie ? Nous avions admiré l'ingéniosité d'un maître qui avait imaginé de coller sur un carton, aux dimensions respectables, les photographies de nos magistrats : cet exécutif aux regards profonds, aux mentons volontaires, n'était rien moins qu'attachant. Est-il besoin de signaler les comptes rendus des journaux et le contenu des affiches qui nous fournissent une matière abondante sur l'activité des divers pouvoirs ? Ajoutons que, là encore, le vieux procédé de Socrate, l'interrogation, peut nous rendre de signalés services. Mais l'interrogation orale — donc, les questions du maître — risque d'être vague, peut-être incohérente parce qu'improvisée ; tandis qu'un questionnaire écrit, mûrement pensé, a l'avantage incontestable de la clarté et de la suite logique des idées.

S'il est un minimum de connaissances civiques que le futur citoyen ne peut ignorer, nous ne saurions pourtant en rester là et penser que notre tâche est remplie quand ce minimum est acquis. Nous ne serions alors que des « bourreurs de crânes » ou des « cuistres de bas étage », selon l'expression chère à certain journaliste-écrivain.

A quoi bon des leçons d'instruction civique si nous ne leur insufflons point une vie, une âme, une raison d'être enfin : l'éducation civique ? Il est vrai qu'elle est, de tous les morceaux, le plus difficile à enlever. Mais nous nous ferons aider ; par qui ? par ceux qui ne sont plus et que l'histoire a déjà jugés ; ceux qui ne se sont pas trompés ; ceux qui étaient dans la vérité.

Comment mieux montrer à nos jeunes gens ce qu'est le fédéralisme qu'en leur redinant ces mots si lourds de sens de Mgr Jaccoud : « Dans la règle, ce qui vient des cantons, quelque varié qu'il soit, est suisse, ce qui vient d'ailleurs ne l'est pas. » Quelle parole pourrait mieux illustrer notre leçon sur la force de caractère que celle de Georges Python, étudiant de 15 ans, qui, en 1871, entendant Louis Wuilleret préconiser la fondation d'une Université, s'écria : « Je serai celui qui fondera cette Université ! » Et cette autre de notre très regretté Mgr Dévaud, s'adressant à ceux qui pleuraient à son chevet : « Pourquoi faire un drame d'une chose si simple ? » Comment encore mieux dire la mission de notre patrie qu'en répétant après notre grand magistrat, Giuseppe Motta : « La Suisse ne peut rivaliser avec les autres Etats que dans la recherche ardue de la grandeur morale. »

Et surtout que l'on ne considère point l'éducation civique comme un accessoire facultatif. Elle est l'essentiel. N'est-ce pas elle qui laissera au cœur de nos grands garçons et grandes filles une marque indélébile qui restera déterminante pour toute leur activité future ?

L. PICHONNAZ.

Comment rendre pratique, vivant, concret l'enseignement de l'instruction civique ?

Enoncé bref de quelques suggestions

1. Quelques principes :

- a) Ce n'est pas le livre qu'il faut expliquer, mais les *faits sociaux et politiques* observés au village, dans le district, etc.
- b) Ne pas se cantonner dans une sèche nomenclature ; en arriver aux *Pourquoi ?* des autorités et des institutions, à leur activité et à leur *fonctionnement*.
- c) *Simplifier* l'enseignement des notions théoriques ; pour cela :
 1. supprimer le livre... (si possible), et le remplacer par un
 2. *Résumé* clair, court, par croquis, mots et chiffres de rappel.
- d) Faire appel, non pas avant tout à la mémoire, à *l'observation* (tâches, enquêtes, rapports), à *raisonnement* (questionnaire), au *travail personnel* de l'élève (mise en scène en séances, lettres, rapports, etc.)

En résumé :

Simplifier, faire travailler l'élève, non pas avec le livre, mais sur des faits concrets, observés.